

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-198

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2021-198

Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier - Acquisition par cession de contrat d'amodiation de 80 places de stationnement inhérentes au centre de propreté Paludate rive gauche de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le protocole de coordination des politiques publiques foncières et ses 4 avenants conclus entre l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) et Bordeaux Métropole prévoient l'acquisition par l'EPABE du centre de propreté actuel rive gauche en vue du développement d'un projet immobilier sur les quais.

C'est pourquoi, le lot 4.3 dit « des volaillers » de la ZAC Saint-Jean Belcier a été identifié afin de reconstituer ledit centre de propreté Paludate sur la rive gauche et des places de stationnement pour les agents.

Le nouveau centre de propreté Paludate sera intégré sous forme de volume dans un projet plus important accueillant un ensemble mixte situé sur une emprise de 4 414 m² environ, réparti en deux bâtiments séparés par un espace vert à destination des utilisateurs des bureaux. Le premier bâtiment comprendra un immeuble à destination de bureaux et un commerce, le deuxième bâtiment s'articulera en trois programmes : ledit centre de propreté, un parking public et des logements.

Par une délibération n°2018-467 du 6 juillet 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la signature d'une convention, régularisée le 4 février 2019. La convention définit les engagements réciproques des parties et les modalités d'acquisition par Bordeaux Métropole du centre de propreté Paludate, et de 80 places de stationnement nécessaires aux agents métropolitains, sous forme de contrat d'amodiation.

La présente délibération porte sur l'acquisition de 80 places d'amodiations situées dans le volume 2 consistant en un parc de stationnement public de l'état descriptif de division en volumes du 21 décembre 2018 (cf. plans annexés) du lot 4.3 dit « des volaillers », qui sont valables pour le stationnement de 80 véhicules automobiles de tourisme, un par emplacement. Ledit parking a une capacité de 413 places au total.

Ces 80 places ont été concédées à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique par la société Indigo Infra suivant acte reçu par Me BENICHOU le 16 avril 2019 contenant contrat de concession d'une durée de trente ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

La cession du contrat d'amodiation de 80 places de stationnement interviendra moyennant

le prix global de base, avant majoration, de 1 348 000 € HT soit 16 850 € HT par emplacement, TVA en sus selon le taux au jour de la facturation et, après majoration, de 1 445 278,35 € HT, TVA en sus selon le taux au jour de la facturation, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2018-33063V4161 du 8 avril 2019, avis actualisé le 12 mars 2021, n°2021-33063-05904, étant ici précisé que la majoration est liée à l'indexation prévue à la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3211-4,

VU la délibération n°2018-467 du 6 juillet 2018 approuvant la signature de la convention conclue entre Bordeaux Métropole et l'EPABE,

VU l'Etat descriptif de division en volumes (EDDV) en date du 21 décembre 2018

VU la convention relative à la réimplantation du centre de propreté rive gauche de Bordeaux Métropole en date du 4 février 2019

VU le contrat de concession entre l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique et Indigo Infra en date du 16 avril 2019,

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2018-33063V4161 du 8 avril 2019, avis actualisé le 12 mars 2021, n°2021-33063-05904,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de reprendre le contrat d'amodiation relatif aux quatre-vingts places de stationnement signé entre l'EPABE et la société Indigo Infra, sur l'ilot 4.3 dit « les volaillers », et ce afin de répondre aux besoins des agents métropolitains qui travailleront dans le nouveau centre de propreté rive gauche de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition par cession de contrat d'amodiation d'une durée de 30 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique, portant sur quatre-vingts places de stationnement, situées dans le volume 2 à usage de parc de stationnement public, compris dans un ensemble immobilier situé à Bordeaux, quai de Paludate, sur une emprise d'une superficie de 4 414 m² environ, localisée sur les parcelles cadastrées section BW n° 335, 336, 339, 341, 344, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356 et 357, moyennant le prix avant majoration de 1 348 000 € HT, TVA en sus selon le taux au jour de la facturation et, après majoration, de 1 445 278,35 € HT, TVA en sus selon le taux au jour de la facturation. Etant ici précisé que la majoration est liée à l'indexation prévue à la convention,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondant au budget de l'exercice en cours (chapitre 20 – compte 2088 – fonction 7222)

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---